

INFORMATIONS ET BRÈVES COMMUNALES

ENQUÊTE PUBLIQUE : RETROCESSION DE CHEMINS RURAUX

Enquête Publique



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La commune de Sauveterre-de-Guyenne engage une Enquête Publique relative au projet de cession de parcelles et chemins ruraux communaux.

L'enquête se déroulera à la Mairie, pendant une durée de 17 jours consécutifs, du mardi 3 mai 2016 au jeudi 19 mai 2016, sous la responsabilité de Monsieur Louis Julien SOURD, commissaire enquêteur.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra à la Mairie le mardi 3 mai de 10H à 12H et le jeudi 19 mai de 10H à 12H.

Pendant la durée de l'enquête, les observations du public pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur. L'ensemble des pièces du dossier sont consultables en mairie et sur le site internet communal (www.sauveterre-de-guyenne.eu).

VIE COMMUNALE RESTEZ INFORMÉS !

Les comptes rendus des séances du Conseil Municipal retranscrivent les débats et présentent les délibérations : ils sont téléchargeables sur le site Internet de la commune et sont consultables en mairie.

INAUGURATIONS DU 28 MAI 2016



Le Maire et le Conseil Municipal de Sauveterre-de-Guyenne sont heureux d'inviter la population aux inaugurations en fanfare qui se dérouleront le samedi 28 mai 2016 à partir de 11h00 en présence de Monsieur Pierre DARTOUT, Préfet de la Région Aquitaine, Limousin Poitou-Charentes :

- 11h00: Rendez-vous Place de la République
- 11h15: Départ du cortège pour l'inauguration du Garage en bois des Services Techniques communaux
- 11h45: Inauguration du Cabinet Médical Communal (7 rue Sainte Catherine)
- 12h15: Prises de paroles
- 12h45: Cocktail



Bien vivre ensemble #2

Dialoguer, apprendre à se connaître et appliquer des règles communes favorise un climat de cordialité et de bon voisinage. Le bien vivre ensemble passe avant tout par le respect auquel chacun a droit « sentiment qui porte à traiter quelqu'un, quelque chose avec égards » (selon la définition du dictionnaire).

PRÉSERVONS NOTRE ENVIRONNEMENT

Des pots pour les mégots, des poubelles pour les papiers sont à disposition dans le bourg, alors évitons de les jeter n'importe où. De même, dans notre campagne et dans nos vignes trop de détritiques sont abandonnés (emballages de sandwichs, sacs plastique, bouteilles, etc.).

« Ne jetons pas n'importe quoi, n'importe où ! ». A ce propos, gardons un œil attentif sur nos fidèles animaux de compagnie et ne les laissons pas « déposer leurs petites saletés » sur les trottoirs ou devant nos portes : des sacs sont prévus à cet effet et les félins s'accoutument très bien de litières.

ESPACES COMMUNS ET JARDINS

Dans nos lotissements et résidences, restons attentifs à garder un aspect harmonieux à nos jardins et espaces communs, respectons les cahiers des charges établis. Surveillons l'élagage régulier des arbres devenus trop hauts ou dépassant les limites de nos jardins et qui pourraient ainsi devenir source de danger.

Enfin, soyons respectueux de nos espaces publics : stades, équipements sportifs, aires de jeux, couverts du centre bourg où chacun de nous aime à se retrouver pour des moments de détente et de convivialité.

Le Conseil des Sages

ZOOM SUR LES BUDGETS 2016

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 14 mars 2016, a adopté, à l'unanimité, les différents comptes administratifs et comptes de gestions 2015.

Les budgets primitifs 2016 ont été adoptés lors de la même séance du Conseil Municipal :

Le budget principal du CCAS a été adopté à **6 voix pour** et **2 contre** et **1 abstention**.

Les deux budgets annexes communaux (régie des transports et régie d'assainissement) ont été adoptés, à l'unanimité (**19 voix pour**).

Pour rappel, les comptes rendus des conseils municipaux et les éditions de l'Echo des Cités sont en téléchargement sur le site internet communal. Comme chaque année, ce numéro de l'Echo des Cités vous présente les principaux axes des budgets communaux.

Le budget principal de la commune a été adopté à **15 voix pour** (liste *Pour Sauveterre avec Yves d'Amécourt*) et **4 contre** (liste *Sauveterre pour tous*).

Le budget municipal de la Commune de Sauveterre-de-Guyenne se compose d'un budget principal et de deux budgets annexes (régie des transports et assainissement). Le budget autonome du CCAS (Centre communal d'action sociale) se compose lui d'un budget principal et d'un budget annexe (Résidence pour Personnes Agées).

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a lui-même adopté ses budgets le 9 mars 2016 :

Le budget annexe RPA (Résidence Personnes Agées) a été adopté, à l'unanimité **9 voix pour**.

REMARQUE :

Le groupe «*Sauveterre pour Tous*» présidé par Monsieur Christophe MIQUEU juge cet article «politique et partial» et exprime son désaccord sur l'analyse proposée dans le bulletin municipal. Nous vous invitons à consulter les comptes rendus des Conseils Municipaux des 14 mars et 12 avril 2016 qui seront en téléchargement sur le site Internet communal.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2015

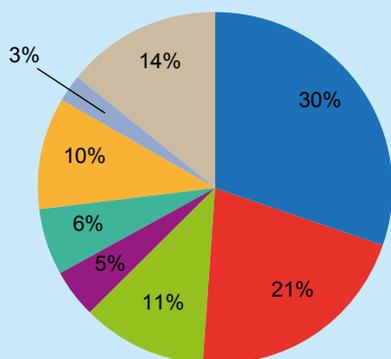
Le Compte Administratif (CA) marque la fin du cycle budgétaire de chaque année. C'est un document qui compare les dépenses et recettes programmées dans le budget de l'année écoulée avec les opérations financières qui ont effectivement eu lieu.

Le Compte Administratif est le reflet de la réalité pour l'année écoulée.

LE CA 2015 DE LA COMMUNE DE SAUVETERRE-DE-GUYENNE (BUDGET PRINCIPAL) :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2015

Total : 2.737.865€

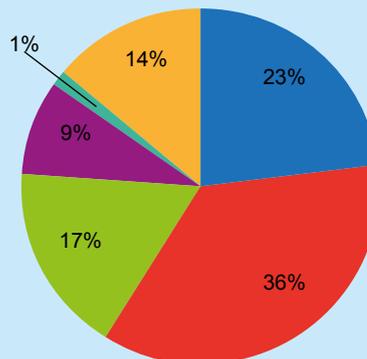


Compensation Taxe Professionnelle	832.888€
Impôts locaux et taxes	573.745€
Dotation de l'État	308.125€
Participations (communes, CAF...)	125.644€
Remboursement atténuation charge	159.908€
Autres produits et redevances	283.047€
Locations	68.927€
Produits exceptionnels	385.580€*

* Remboursement assurance (Incendie Stade J.Barrière)

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2015

Total : 2.737.865€



Charges générales	636.784€
Frais de personnel	981.030€
Investissement (virement réalisé)	469.982€
Participations (syndicats, subventions, indemnités)	238.617€
Frais Financiers + intérêts emprunts	38.007€
Divers	373.446€

UNE DIMINUTION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2016

Les efforts de gestion, et surtout d'investissement de la Commune, sont d'autant plus importants que, en 2016, pour la 2^e année consécutive (*après 7 années consécutives de stagnation : 2008-2014*) et conformément à l'engagement électoral pris auprès des Sauveterriens en 2014, l'équipe municipale majoritaire a fait le choix, de prolonger la diminution des taux d'imposition communaux (-3,19% en 2016), pour ne pas peser sur le budget des ménages et pour atténuer les augmentations d'impôts locaux votées par les autres collectivités territoriales (*Communauté de Communes du Sauveterrois et Département de la Gironde*).

La décision de diminution des impôts communaux a été prise lors du Conseil Municipal du 12 avril 2016 à **14 voix pour** liste «*Pour Sauveterre avec Yves d'Amécourt*» et **4 abstentions** liste «*Sauveterre pour tous*».

Le produit attendu, en 2016, au titre des trois taxes locales est de 583.525€.

Les recettes sont en augmentation malgré la diminution des taux d'imposition, en raison du travail réalisé par la commission locale des impôts directs, de l'arrivée de nouveaux habitants (*nouvelles maisons, travaux de rénovation...*) et de nouvelles activités économiques (*constructions d'entreprises...*), ce qui a pour conséquence une augmentation des bases d'imposition.

Taux d'imposition communaux des 3 taxes directes locales :

Imposition locale	TAUX en %		
	de 2008 à 2014	2015	2016
Taxe d'habitation	11,12%	11,10%	11,00%
Taxe foncière bâti	16,77%	16,70%	16,00%
Taxe foncière non bâti	61,93%	61,82%	59,00%

ZOOM SUR LES BUDGETS 2016

● UNE DIMINUTION SANS PRÉCÉDENT DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

La DGF (ou Dotation Globale de Fonctionnement) est versée aux communes pour compenser le transfert de compétences assumées jusqu'alors par l'État ou ses services déconcentrés (par exemple : construction et entretien des écoles maternelles et primaires, attribution de crédits aux écoles pour l'achat de livres et de fournitures, gestion de l'état-civil, célébration des mariages, organisation des élections, délivrance des passeports, instruction des permis de construire, etc.).

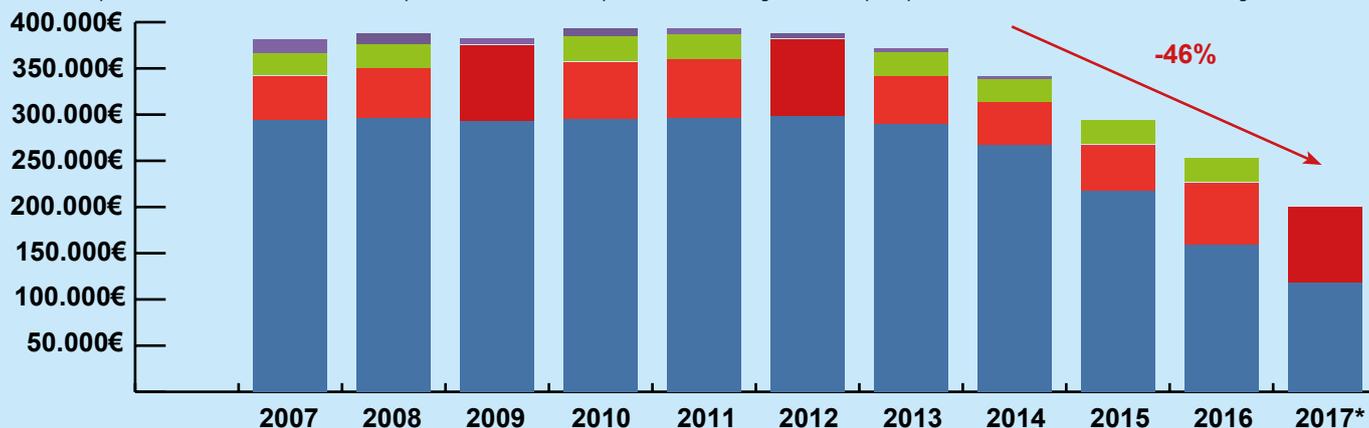
Face à une baisse considérable et sans précédent des dotations de l'Etat sur les années 2015-2016-2017, les collectivités (commune, communauté de commune, département, région...) sont financièrement très impactées. Chaque année, la commune de Sauveterre-de-Guyenne voit sa DGF diminuer d'environ 50.000 € par rapport à l'année précédente.

Pour Sauveterre-de-Guyenne, la diminution de ces dotations allouées par l'Etat sur les trois années (2015-2016-2017) représente une baisse brutale d'environ 46% en 2017, par rapport à 2013 (dernière année de gel des dotations), équivalent à 398.544€ de dotations en moins cumulées.

ÉVOLUTION DES DOTATIONS DE L'ETAT (DGF, DSR...) DE 2007 À 2017

	DGF	DSR		Dotation nationale de péréquation	TOTAL
	Dotation Globale de Fonctionnement forfaitaire	"bourg centre"	"péréquation"		
2007	293 287 €	48 470 €	23 883 €	14 781 €	380 421 €
2008	296 388 €	53 464 €	25 607 €	11 669 €	387 128 €
2009	292 886 €	82 248 €		6 646 €	381 780 €
2010	294 453 €	62 127 €	27 462 €	8 906 €	392 948 €
2011	295 704 €	63 302 €	27 536 €	6 361 €	392 903 €
2012	298 299 €	83 297 €		5 725 €	387 321 €
2013	289 409 €	51 274 €	25 972 €	4 771 €	371 426 €
2014	267 165 €	46 147 €	25 262 €	3 181 €	341 755 €
2015	217 635 €	49 849 €	26 066 €	0 €	293 550 €
2016	165 554 €	59 819 €	26 595 €	0 €	251 968 €
2017*	113 473 €	86 414 €		0 €	199 887 €

* Estimations pour 2017 : baisse de - 52.081€ de DGF par an (même évolution que 2016/2015) + stagnation des «péréquations» (rurale et nationale) et «DSR bourg centre»



● DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - LA MASSE SALARIALE

Le budget prévisionnel 2016 comporte pour 1.010.600€ de « salaires ». Ce poste budgétaire représente 52% des dépenses « réelles » de fonctionnement (hors reversement en section Investissement).

Cet élément fait partie d'un choix de Ressources Humaines depuis plusieurs années et doit être mis en relation avec les atténuations de charges (remboursement) qui y sont liés. Depuis la crise économique, la commune a choisi de jouer son rôle social en recrutant des personnes en contrats aidés par l'État (Contrat Unique d'Insertion). Ces contrats bénéficient d'une aide de l'État qui vient en atténuation de charges. Les recettes sur la ligne en « atténuation de charges » représentent plus de 163.000€/an.

De même, la commune a choisi de réaliser un certain nombre de travaux elle-même. Elle s'est pour cela dotée de personnels qualifiés.

De ce fait, une partie des salaires rebasculent en investissement avec « les travaux en régie », qui, sans cette main d'œuvre qualifiée, seraient réalisés par des entreprises extérieures.

Le montant des salaires qui sont « basculés » dans le budget d'investissement est de 25.000€/an en moyenne.

Les dépenses de personnel augmentent également en raison de choix gouvernementaux qui s'imposent à la collectivité :

- la revalorisation de l'indice pour tous les agents titulaires au 1^{er} juillet 2016 (+5.000€)
- réforme des rythmes scolaires (+50.000€/an)

En tenant compte de ces corrections, la masse salariale « corrigée » de la commune est quasi-constante (tableau ci-dessous), malgré l'activité supplémentaire liée à la réforme des rythmes scolaires.

ZOOM SUR LES BUDGETS 2016

ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

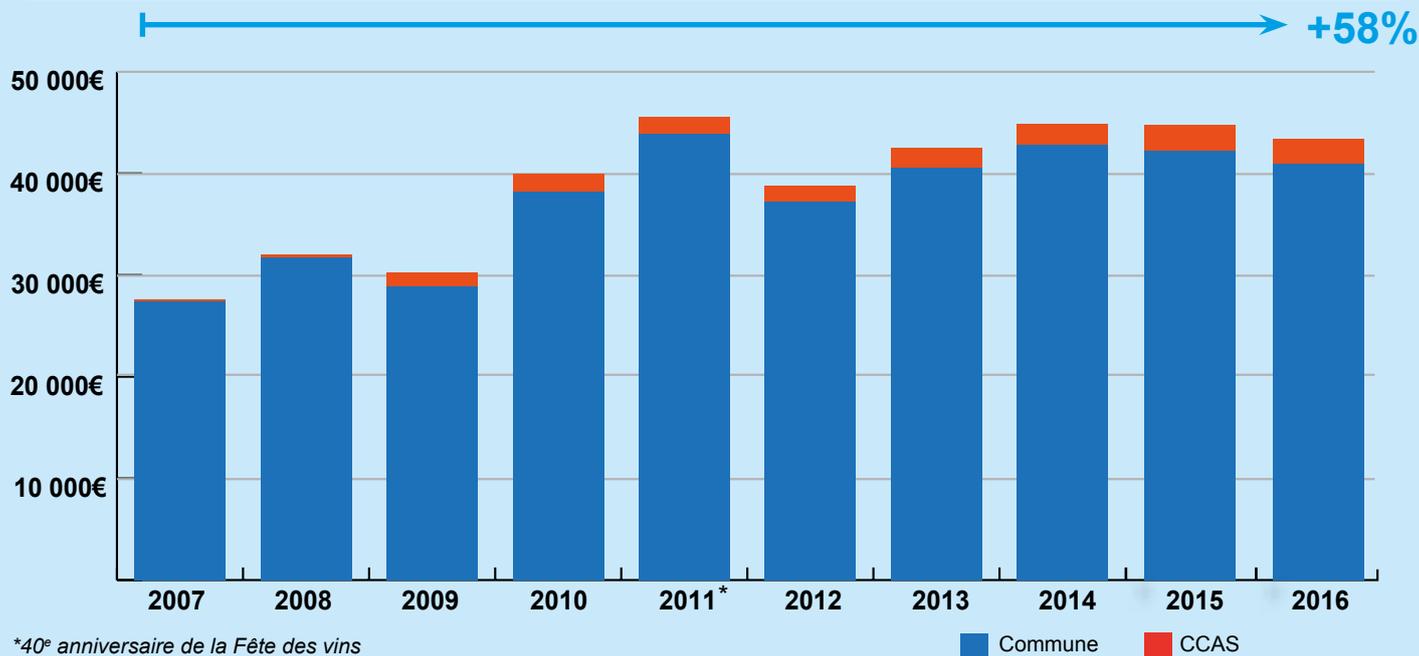
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016*
Masse salariale (commune + CCAS)	778 082,00 €	821 592,00 €	896 409,00 €	938 961,00 €	955 993,00 €	1 021 743,46 €	1 129 000,00 €	1 128 956,59 €	1 141 300,00 €
Atténuation charges (commune + CCAS) remboursements (CUI, maladie...)	68 324,00 €	103 080,00 €	165 472,00 €	119 373,00 €	112 670,00 €	119 800,00 €	168 200,00 €	97 415,31 €	165 000,00 €
Frais personnel (travaux en régie) : virement en section investissement	0,00 €	17 374,00 €	24 633,00 €	34 748,00 €	25 228,00 €	46 060,00 €	16 660,00 €	25 060,00 €	25 000,00 €
Participations autres communes (salaire : école + restauration)	122 834,28 €	109 828,13 €	117 789,46 €	101 596,14 €	136 084,86 €	126 166,48 €	130 702,67 €	145 220,33 €	145 000,00 €
Participation TAP (réforme rythmes scolaires) : Etat, CAF, MSA...	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 616,67 €	27 064,52 €	27 100,00 €
Frais de personnel TAP (réforme rythmes scolaires)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 485,00 €	43 900,00 €	29 232,00 €
Evolution salariale corrigée	586 923,72 €	591 309,87 €	588 514,54 €	683 243,86 €	682 010,14 €	729 716,98 €	792 335,66 €	790 296,43 €	749 968,00 €

* estimations pour 2016 (budget primitif)



ÉVOLUTION SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ASSOCIATIONS (2007-2016)

	2007	2008	2009	2010	2011*	2012	2013	2014	2015	2016
Commune	27 396,00 €	31 761,00 €	28 841,00 €	38 195,00 €	43 844,00 €	37 216,00 €	40 576,00 €	42 776,00 €	42 340,00 €	41 045,00 €
CCAS	150,00 €	150,00 €	1 400,00 €	1 715,00 €	1 745,00 €	1 530,00 €	1 925,00 €	2 125,00 €	2 425,00 €	2 575,00 €
Total	27 546,00 €	31 911,00 €	30 241,00 €	39 910,00 €	45 589,00 €	38 746,00 €	42 501,00 €	44 901,00 €	44 765,00 €	43 620,00 €
Évolution		+16%	-5%	+32%	+14%	-15%	+10%	+6%	+0%	-3%



*40^e anniversaire de la Fête des vins

■ Commune ■ CCAS

ZOOM SUR LES BUDGETS 2016

LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Une vie culturelle et sportive, riche et diversifiée, participe à l'animation de la ville dont elle est un élément de vitalité et de créativité. Favoriser le « bien-vivre ensemble », pour tous les âges et toutes les envies, passe par de nombreuses initiatives, animations et activités, organisées par la commune et les associations du territoire. Fête du Vin, fête de la musique, salon du livre, spectacles des écoles, brocantes, concerts, pièces de théâtre, rencontres sportives, conférences, quines, don du sang, téléthon, bourse aux vêtements, foire agricole, forum de l'emploi, etc... autant de manifestations soutenues par les élus, le personnel communal avec l'aide des bénévoles qui animent et développent la vie locale, qu'elles soient sociales, culturelles ou sportives, par leur investissement personnel au service des autres ou de la commune.

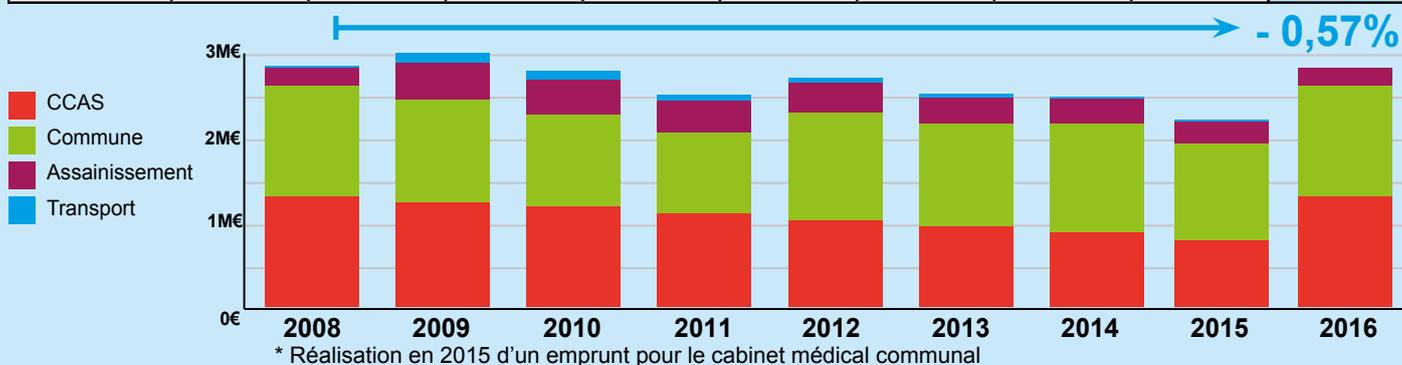
Dans le cadre du soutien aux associations sauveterriennes, qui sont au cœur de la vie communale, la municipalité met à disposition des moyens techniques (centre de reproduction, support de communication, salle de fêtes, mobilier, sonorisation, éclairage, scène extérieure etc...), des moyens humains (équipe municipale) et des moyens financiers (subventions). Par ailleurs, les associations caritatives et celles qui assurent le lien entre les générations, reçoivent une subvention du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Pour l'année 2016, près de 44.000€ de subventions aux associations locales ont été budgétisés (commune et CCAS) pour soutenir cette dynamique. Ce montant d'aide aux associations est semblable à l'exercice 2015 et de + 63% par rapport à 2007. Les associations et écoles peuvent également bénéficier, via une convention de mise à disposition, du bus communal et du chauffeur pour faciliter les déplacements organisés dans le cadre de leurs activités. Dans quelques semaines, la commune aura un nouveau bus.

● LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT - LA MAÎTRISE DE LA DETTE !

DETTE EN CAPITAL (AU 1^{er} JANVIER)

	2008	2009	2010	2011*	2012	2013	2014	2015	2016
CCAS	1 293 306,19 €	1 225 838,36 €	1 173 043,91 €	1 090 863,46 €	1 013 807,58 €	946 689,26 €	869 716,78 €	781 388,19 €	652 568,29 €
Commune	1 302 135,79 €	1 206 033,09 €	1 084 673,94 €	950 270,43 €	1 268 208,26 €	1 198 481,04 €	1 284 238,00 €	1 143 304,97 €	1 914 433,26 €*
Assainissement	212 535,51 €	434 627,63 €	405 218,55 €	375 914,55 €	346 245,68 €	315 769,91 €	286 649,88 €	256 392,32 €	224 952,65 €
Transport		118 500,00 €	106 337,42 €	74 067,83 €	60 660,94 €	46 584,94 €	31 806,44 €	16 290,38 €	0,00 €
Total	2 807 977,49 €	2 984 999,08 €	2 769 273,82 €	2 491 116,27 €	2 688 922,46 €	2 507 525,15 €	2 472 411,10 €	2 197 375,86 €	2 791 954,20 €
Evolution		+6,3%	-7,23%	-10,04%	+7,94%	-6,75%	-1,4%	-11,12%	+27,06%*



Conformément aux engagements de l'équipe municipale majoritaire, le taux global d'endettement (tous les budgets rassemblés) de la commune a été maîtrisé depuis 2008. Seuls les projets sur les investissements qui génèrent des recettes sont financés par l'emprunt. Ce fut le cas pour la réhabilitation complète de l'immeuble de la Poste (2013), ou pour la construction du Cabinet Médical Communal (2015*). Ainsi, les emprunts réalisés par la commune s'équilibrent sur 20 ans avec les loyers perçus par la collectivité. Ce sera le cas pour le gîte rural communal qui sera aménagé à l'étage de la maison Brugères.

La capacité de désendettement de la commune (y compris les budgets annexes) et du CCAS (y compris la RPA) est d'environ 5 ans. Elle est raisonnable et a été nettement améliorée ces dernières années en raison de l'augmentation importante de l'épargne nette de la commune.

Cette épargne nette correspond à une part des recettes de fonctionnement qui est excédentaire (supérieure aux dépenses de fonctionnement) qui est donc « épargnée » afin de couvrir le remboursement de la dette et de financer une partie des nouveaux investissements, c'est l'excédent de la section de fonctionnement.

En 2016, la commune souscrira de nouveaux emprunts :

- Un emprunt de 200 000 € (il sera diminué du montant des subventions) est prévu pour financer les travaux de création d'un grand gîte rural communal au 1^{er} étage de l'immeuble Brugère (rue de la Font). Le financement du projet (emprunt et subventions) s'équilibrera sur 20 ans avec les loyers acquittés par les locataires.
- Un emprunt de 59 000 € est prévu pour compléter le plan de financement du Cabinet Médical Communal après la validation de différents avenants en cours de chantiers
- Un emprunt de 100 000 € est prévu pour le renouvellement de l'autocar communal au printemps 2016
- La commune récupère la TVA deux ans plus tard. Aussi, un emprunt de 667 000 € sur 2 ans est prévu afin de compenser les recettes provenant du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA 2017 et 2018).
- Enfin, un emprunt d'équilibre de 541 000 € a été inscrit au budget 2016. Chaque année nous inscrivons un emprunt d'équilibre au budget pour financer les autres investissements en cours. Cet emprunt disparaît ensuite au cours de l'année en fonction des réponses des organismes financeurs à nos projets (Département, Région, FFF, DRAC, Etat...).

ZOOM SUR LES BUDGETS 2016

- L'EFFORT D'INVESTISSEMENT

La baisse importante des dotations ne se traduit pas par une diminution des investissements, car une partie de nos investissements génèrent les recettes qui permettent de les financer. En 2016, la commune réalisera un effort d'investissement important pour améliorer le cadre de vie des habitants et soutenir le tissu économique et les emplois.

La commune s'engage dans une politique d'investissement ambitieuse et volontaire pour l'année 2016 avec plus de 2.800.000€ budgétés pour financer les projets suivants :

- Pôle Culturel, Touristique et Associatif (PCTA) :
 - Transformation de l'immeuble (garage Chauvet) rue St Romain en médiathèque, accessible pour les personnes à mobilité réduite
 - Transformation de l'immeuble (Brugère) rue de la Font en local pour les Restaurants du cœur, local commercial et grand gîte rural communal
- Des travaux dans les stades municipaux :
 - Reconstruction des tribunes, vestiaires et club house du stade Jacques BARRIERE (au Closet)
 - Création d'un club house au stade Bazzani

- La rénovation complète des Ateliers municipaux existants pour les services techniques
- La poursuite de l'amélioration continue des conditions de vie et d'enseignement dans les écoles communales : remplacement de menuiseries et du bardage bois de l'école maternelle, mobilier et informatique (école élémentaire).
- Les travaux de raccordement du village de Roussillon en réseau collectif et l'investissement dans une station d'épuration, afin de protéger la Fontasse des rejets d'eaux usées,
- Le programme des travaux de voirie rurale et les travaux routiers à Pringis,
- La couverture du Moulin des Aynes et la création d'un local pour l'association de chasse
- L'acquisition d'un nouvel autocar communal pour assurer le transport scolaire et les sorties associatives
- Le début des études relatives à la restructuration complète de l'école élémentaire,
- Le début des études relatives à la restauration du patrimoine protégé (porte St Romain et La Font, église St Léger, etc.)
- etc.

● MAINTENIR LE CAP :

Malgré le contexte économique de crise, qui se traduit par une très importante diminution des dotations de l'Etat et des soutiens financiers de nos partenaires traditionnels (Département, Conseil Régional, etc.), la politique d'investissement de la commune reste ambitieuse et les deux engagements pris en 2008 et 2014 auprès des Sauveterriens ont été tenus : pas de hausse des taux d'imposition sur la période 2008-2014 et baisse de la fiscalité communale en 2015 et 2016, tout en veillant à conserver un niveau d'endettement consolidé raisonnable.

L'ensemble des projets communaux se font en respectant ces critères.

INFORMATIONS ET BRÈVES COMMUNALES

● DEUX SAUVETERRIENNES A L'HONNEUR

BRAVO ! Au mois de mars 2016, les couleurs de notre ville ont brillé à Bordeaux :



Peggy HALNA DU FRETAY arrive 4^e au concours international et 1^{ère} Européenne de la catégorie «Photographe» des ABILYMPICS



Emma SAUTS décroche la médaille d'Or au concours régional des métiers dans la catégorie «Bijoutier» des Olympiades des métiers

● CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2016



À l'occasion du «71^e anniversaire de la victoire du 8 mai 1945», la commune de Sauveterre-de-Guyenne et l'UNC vous invitent aux commémorations qui seront l'occasion d'honorer la mémoire des morts et disparus au Champs d'Honneur pour la France. Les cérémonies se dérouleront avec un dépôt de gerbes aux 4 Monuments aux Morts de la commune :

- 09h45: Monument aux Morts de Puch,
- 10h00: Monument aux Morts de Saint Léger-de-Vignague,
- 10h15: Monument aux Morts de Saint Romain-de-Vignague,
- 10h30: Office Religieux à l'église Notre Dame de Sauveterre-de-Guyenne :

Participation exceptionnelle de la chorale de la Cathédrale Saint André de Bordeaux sous

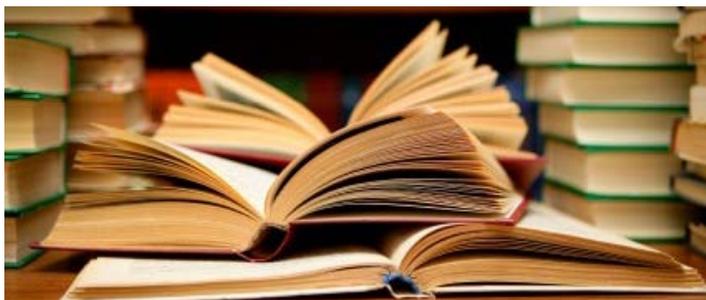
la direction de Chantal Paillot

- 11h30: Monument aux Morts de Sauveterre-de-Guyenne : dépôt de bouquets de fleurs par les enfants des écoles ; lecture du Discours de Jean-Marc TODESCHINI, Secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et de la mémoire.

Marseillaise et chant des Partisans par la chorale Saint André.

La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur offert par la Municipalité de Sauveterre-de-Guyenne sous la Halle, Discours de Monsieur le Maire et de Monsieur le Président de l'UNC.

● VENTE DE LIVRES DÉCLASSÉS



Depuis plusieurs années, la bibliothèque municipale de Sauveterre de Guyenne propose à la vente les documents issus du désherbage de ses collections.

Ces livres, qui ne sont plus neufs, ont ainsi l'opportunité de commencer une deuxième vie. Le produit de la vente est réaffecté à la bibliothèque qui peut ainsi acquérir des ouvrages patrimoniaux ou grand public. Cette vente s'inscrit dans une démarche proposée par la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Gironde. Elle permet de fédérer toutes les bibliothèques effectuant des ventes sur le mois de juin. Romans, documentaires, bandes dessinées, livres pour la jeunesse seront donc proposés à la vente le Samedi 18 juin 2016 (10h00- 12h00 et 14h00-18h00), au prix de 0,50€ le volume. Les revues, quant à elles, seront vendues 0,50€ aussi mais par lots de deux.

La vente est réservée aux particuliers, inscrits ou non à la bibliothèque, habitants ou non de la commune. Seuls les paiements en espèces ou par chèque seront acceptés.

● FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES : RÉSIDENCE « LA JURADE »



Les travaux des fouilles archéologiques sur le terrain de la future résidence « La Jurade » de Gironde Habitat viennent de se terminer. Les phases 1 & 2, assez différentes en termes de découvertes, ont confirmé la présence d'une occupation des terrains au Moyen Age (XIVème et XVème siècle) et notamment la présence d'une zone artisanale liée à une activité potière.

Vous trouverez, en annexe à ce numéro de l'Echo des Cités, un fascicule de présentation de la 1ère phase (janvier-mars 2016) de fouilles réalisées par la société HADES. L'ensemble des bilans et interprétations historiques des découvertes effectuées durant ces 4 mois de fouilles sera rendu public d'ici deux ans environ.

Les publics (habitants, familles, touristes, écoles, collège...) ont été très nombreux à participer aux différentes visites organisées sur le chantier. Ce chantier de fouilles de 400 000 € environ a été financé par le bailleur social Gironde Habitat, propriétaire du terrain, avec une aide de l'Etat de 75% et de la commune de Sauveterre-de-Guyenne (20 000 €).

● ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

#accessibleatous



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

Dans le cadre des obligations réglementaires des collectivités publiques, et à la suite de la réalisation d'un diagnostic accessibilité de l'ensemble des ERP (Établissements Recevant du Public) communaux en 2014, la commune a engagé la mise en place d'un Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé) en 2015.

Cet Ad'AP, validé par le Conseil Municipal fin 2015, a été adopté par Monsieur le Préfet de la Gironde le 3 février 2016 pour des travaux programmés sur 6 années (2016-2021).

Les travaux de mise en accessibilité, à tous types de handicap, de nos bâtiments communaux s'échelonneront sur 6 années avec des réalisations en externe (entreprises) et en interne (travaux en régie du Service Technique communal).

● STATIONNEMENT EN CENTRE BOURG



La municipalité a décidé de créer 12 places de stationnement supplémentaires au cœur de la Bastide : 4 places rue du 8 mai 1945 (à proximité du nouveau Cabinet Médical Communal) et 8 emplacements sur la place de la République à proximité de l'ensemble des commerces et des services.

Ces places de stationnement supplémentaires ont pour objectif de permettre une plus grande attractivité du centre bourg de notre commune en attendant le projet de création d'un parking urbain rue René Cassin, dans le cadre des travaux de rénovation/extension de l'école élémentaire.

Développer l'activité en centre-ville (La Poste, le Cabinet médical, les écoles ...), développer l'habitat en centre ville (Maison de Camille, Hôtel de France, La poste, La Jurade ...), développer les places de parking en centre-ville (rue du 8 mai, place de la République, rue René Cassin), pour développer le commerce et l'artisanat en centre ville!

Voilà le projet que poursuit la municipalité.

Il restera alors le projet de rénovation urbaine : avec la rénovation des rues, des rués, des trottoirs, des circulations ...

INFORMATIONS ET BRÈVES COMMUNALES

● PROJETS ETUDIANTS IUT BORDEAUX



Dans le cadre du partenariat entre la commune de Sauveterre-de-Guyenne, l'association APPAC et l'université de Bordeaux (IUT), deux groupes d'étudiants du département « Hygiène Sécurité et Environnement » ont travaillé sur des projets communaux.

- Un premier groupe de trois étudiants a travaillé sur la défense incendie sur le territoire communal en partenariat avec la caserne de pompiers de Sauveterre-de-Guyenne. Un état des lieux de la ressource en eau actuelle, une prospective par rapport aux évolutions réglementaires à venir et un focus sur les zones constructibles de notre Plan Local d'Urbanisme ont été réalisés par les étudiants.
- Un second groupe de deux étudiants a travaillé sur la gestion différenciée et le plan de désherbage communal de la commune. Un audit des pratiques actuelles ainsi qu'une explication de la nouvelle réglementation à venir ont été présentés aux agents et élus communaux en charge du dossier. Au 1er janvier 2017, l'utilisation des produits phytosanitaires (désherbants, herbicides, etc.) par les collectivités sera très encadrée et limitée. Aussi, cette étude permet à la collectivité de préparer cette échéance (acquisition du matériel et des produits alternatifs, formation du personnel, communication et information des habitants, etc.).

Les travaux réalisés par ces deux groupes d'étudiants ont été unanimement appréciés et salués par les différents interlocuteurs (professeurs, professionnels, élus, agents) lors des soutenances universitaires à Bordeaux.

● JEUX EXTERIEURS DE LA ZONE BONARD



Le Services Technique communal a procédé, au début du printemps 2016, à la réparation des jeux extérieurs de l'espace de plein air de Bonard (avenue Francis NABOULET).

Ces réparations étaient devenues nécessaires suite à l'usage du temps et aux dégradations.

Les familles disposent désormais d'une aire de jeux réparée et sécurisée pour profiter de ces équipements durant la période estivale.

● COURSE CYCLISTE : 28^e TOUR DES ECUREUILS



Le 28^e Tour des Ecoreuils se déroulera, au mois de mai 2016. La commune de Sauveterre de Guyenne accueillera cette compétition (une arrivée et un départ) le samedi 14 mai prochain. Les équipes régionales de cyclisme seront soumises à rude concurrence avec des équipes plus lointaines, attirées par la renommée de l'organisation.

● REDEVANCE INCITATIVE (USTOM)



A la suite de la distribution de tracts incitant les habitants à ne pas s'acquiescer de la Redevance Incitative (RI) relative aux ordures ménagères, il est important de rappeler que le Règlement de Collecte établi par l'USTOM (disponible en mairie et sur le site internet www.ustom.fr) s'impose à tous les usagers.

Ainsi, toute personne physique ou morale résidant ou exploitant une propriété sur le territoire de l'USTOM est redevable de la facturation qui permet de sortir le bac jusqu'à 18 fois par an et qui est proportionnel au volume de ce bac.

L'USTOM rappelle que cet abonnement ne couvre pas uniquement les frais liés au ramassage des ordures ménagères mais l'ensemble des frais fixes du syndicat, comme par exemple la collecte des déchets recyclables, des bornes d'apport volontaire ou le fonctionnement des déchèteries et de la Recyclerie.

Ainsi, le paiement de la redevance incitative est tout aussi obligatoire que le paiement de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) qui était effective sur le territoire de l'USTOM jusqu'en 2013.

● TRAVAUX DE REPRISE DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES



L'opération de reprise des concessions funéraires en état d'abandon est en cours de finalisation. Après les travaux réalisés par la société ELABOR en décembre 2015 et janvier 2016, les registres des 4 cimetières communaux sont en cours de mise à jour afin de pouvoir proposer à la vente les concessions libérées.

La liste des concessions (photos, dimensions, localisation...) disponibles et les tarifs associés seront proposés à la population d'ici l'été 2016.

BRÈVES ASSOCIATIVES

- CONCERTS JAZZ/HIP-HOP

JAZZ/HIP HOP
6€ 20H 6MAI

ATRISMA

&
F-R-E-E-Z

SAUVETERRE SALLE CULTURELLE

Le vendredi 6 mai 2016 à 20H, la salle culturelle de Bonard (rue de la Vignague) accueillera les deux groupes suivants (entrée : 6 €) :

ATRISMA

Formé à l'initiative du pianiste, le trio est lié par une complicité musicale et une solidarité indéfectible nées au sein du Conservatoire de Bordeaux. Basé sur un concept musical autour de leurs compositions, nos trois compères revisitent la formule du trio avec beaucoup d'originalité, et délivrent un jazz tendu, tout en ruptures, empreint à la fois de passion et de délicatesse, aux influences bien accommodées (E.S.T., Yaron Herman, Tigran Hamasyan, etc.).

• Soundcloud :

www.soundcloud.com/atrisma

• Vidéo :

www.youtube.com/watch?v=7GvW7O5gxWM

FREEZ

Collectif strasbourgeois autoproclamé « cosmic groove poetry », FREEZ allie avec justesse mélodie à poésie sonore et poésie à hip-hop. Arthur Vonfelt (œuvrant déjà aux côtés d'Adam and the Madams et The Fat Badgers) se fait pourvoyeur de rythmiques pulsantes à la batterie et de samples nébuleux en production, Octave Moritz envoûte à la trompette et Mr. E (MC d'Art District, Blockstop ou encore Caterva) rappe et slam en impro pour achever de nous emporter en des contrées imaginaires... mais toujours cosmiques !

• Soundcloud :

www.soundcloud.com/f-r-e-e-z

- FÊTE DE LA MUSIQUE



Devant le succès de son édition 2015, l'Ecole de Musique de Sauveterre a déjà bloqué son 11 juin 2016 pour réitérer l'expérience de la Fête de la Musique à la zone Bonard (rue de la Vignague).

Cette soirée proposera une excellente programmation avec une dizaine de concerts : les jeunes artistes de l'école de musique bien sûr, mais aussi des artistes du territoire et étrangers.

De belles découvertes musicales au cours d'un repas champêtre en salle ou en plein air !

Réservez dès aujourd'hui votre soirée !!!

- SEMAINE COMMERCIALE DES COMMERCANTS ET ARTISANS



La semaine commerciale, organisée par l'association des commerçants, aura lieu du 20 au 26 juin 2016 :

- 1^{er} lot: un séjour pour deux à gagner
- 2^e lot: un ordinateur portable
- 3^e lot: une tablette numérique
- suivis de nombreux autres lots....

Les commerçants participants ont tous une vitrophanie de l'ACAS sur leur vitrine.

- ASSOCIATIONS SPORTIVES

Les associations sportives de la commune obtiennent régulièrement de bons résultats comme le prouvent encore :

- Le Judo Club Sauveterrien où le jeune Rémi SANCHEZ est parvenu 1^{er} (catégorie des moins de 30 kg) au trophée départemental benjamin du 9 avril dernier. Il se qualifie pour les championnats de Gironde.
- La société gymnique dont 4 équipes du club ont obtenu d'excellents résultats pour leur deuxième compétition lors de la 1/2 finale Division régionale Zone Nord des 26 et 27 mars dernier à Boulazac.

Un grand bravo à ces jeunes sportifs qui portent haut les couleurs de notre territoire lors des compétitions départementales, régionales et nationales. Retrouvez tous les résultats complets sur le site internet communal : www.sauveterre-de-guyenne.eu

- ASSOCIATION LES ATELIAGES



En plus des ateliers textiles hebdomadaires (mardis et mercredis au 1 rue Lafon à Sauveterre-de-Guyenne) l'association vous propose un calendrier de stages d'une journée (10h-17h) ou d'ateliers ponctuels d'une après-midi (14h30-17h30).

Modelez des objets hauts en couleurs grâce à la transformation magique de la laine cardée en feutre, initiez-vous au tissage, créez un objet utile ou décoratif en croisant les fibres et les couleurs.

- Stage d'initiation au feutre de laine samedi 14 mai ou 25 juin.
- Atelier « Faites des fleurs en feutre » samedi 28 mai.
- Atelier « Déco jardins et fenêtres en feutre » dimanche 17 juillet.
- Stage de tissage sur métier de table samedi 23 juillet.
- Atelier « tissage déco sur cadre » mardi 2 août.
- Atelier tissage en famille mercredi 10 août.
- Stage de perfectionnement feutre de laine dimanche 21 août.

Tous les détails sur notre site internet : <http://les-ateliages.jimdo.com> et suivez notre actualité sur la page Facebook «Les Ateliages» : <https://www.facebook.com/lesateliages/> Contact, infos et réservation au : 05.47.47.56.13.

BRÈVES ASSOCIATIVES

- FÊTE DE LA CAVE DE SAUVETERRE DE GUYENNE



La Cave coopérative viti-vinicole Sauveterre-Blasimon organise sa fête annuelle le samedi 28 mai 2016 sur le parking devant le magasin de vente de la cave.

Au programme de cette journée :

Différentes ventes flash sur produits signalés de -20 % à -50 %.

A 16H00 :

Démonstration de Zumba, Jeu Chamboule tout

A 19H15 et 20H15 :

visite des chais, dégustation œnologique sur le thème « les sens et le vin »

A partir de 19H30 :

restauration sur place « service à l'assiette » avec le stand d'une sélection des vins de la Cave de Sauveterre-Blasimon.

A partir de 21H00 :

Spectacle avec l'Orchestre Jean-Michel CURSAN

Renseignements : 05.56.61.55.21

www.cavesauveterre-blasimon.fr

- THÉÂTRE DES SALINIÈRES : « UNE SEMAINE... PAS PLUS »



Samedi 28 mai à 21h00

à la salle culturelle (Bonard)

- Comédie de Clément MICHEL
- mise en scène de David MIRA-JOVER.

Avec :

- David MIRA-JOVER
- Jean-Philippe MESMAIN
- Marianne PLOQUIN.

Ce qu'il ne faut surtout pas faire si vous souhaitez quitter votre compagne !

Paul ne peut plus supporter Sophie avec qui il vit depuis quelques mois.

Il a alors une idée très lâche : lui faire croire que son meilleur ami Martin, venant de perdre sa mère, va s'installer quelque temps chez eux.

En réalité, en faisant exploser leur couple, Paul veut que Sophie quitte l'appartement...

Martin, pris au piège, accepte. Mais ce sera « une semaine... pas plus ! ».

Démontre alors un ménage à trois totalement explosif, « véritables » chaises musicales avec son lot de mensonges, de coups bas et autres plaisirs quotidiens.

COMMUNICATION ASSOCIATIVE !

Les supports de communication communaux (L'Écho des Cités, site internet) proposent aux associations du territoire de communiquer gratuitement sur les manifestations passées ou à venir (réunions, fêtes, assemblées générales, résultats sportifs, photos...).

Si vous souhaitez communiquer par le biais de ces supports, vous pouvez contacter la mairie par mail à l'adresse suivante : sauveterre.mairie@wanadoo.fr

AGENDA

» MAI 2016

01/05 Gala accordéon, Association
« Plus belle la musique »
salle culturelle, Bonard

du 03 au 19/05

Enquête publique
« Cession parcelles et chemins ruraux »
(voir page 1)

06/05 Musique en Bastide
Concert Jazz & Hip-Hop (voir page 9)

08/05 71^e anniversaire de la victoire du 8 mai 1945
(voir page 6)

14/05 28^e tour des Écureils - Course cycliste
(voir page 8)

20/05 Assemblée Générale de l'AS Sauveterrienne

23/05 Portes ouvertes Judo Club Sauveterrien
20h, dojo

28/05 Portes ouvertes Judo Club Sauveterrien
17h, dojo

28/05 Inaugurations des bâtiments communaux :
Atelier-Garage & Cabinet Médical Communal
(voir page 1)

28/05 Fête des mères
à 18h sur la place de la République

28/05 Fête de la Cave coopérative
Sauveterre-Blasimon (voir page 10)

28/05 Théâtre « Une semaine de plus »
à 21h - salle culturelle, Bonard (voir page 10)

» JUIN 2016

11/06 Kermesse de l'école maternelle

18/06 Fête du foot (AS Sauveterre)

du 20 au 26/06

Semaine commerciale (voir page 9)

29/06 Collecte de sang EFS
de 16h à 19h à la salle des fêtes, rue S^t Romain

» JUILLET 2016

01/07 Kermesse école élémentaire

05/07 1^{er} Dîner et Soirée en bastide

14/07 Fête nationale

du 29 au 31/07

Sauveterre fête ses vins 2016

» AOÛT 2016

09/08 2^e Dîner et Soirée en bastide

du 10/08 au 18/08

Voyage à Hadchit (Liban)
avec le comité de jumelage

24/08 Collecte de sang EFS
de 16h à 19h à la salle des fêtes, rue S^t Romain

» SEPTEMBRE 2016

du 02 au 04/09

Festival « Ouvre la voix » 2016

13/09 3^e Dîner et Soirée en bastide

18/09 Brocante et journée du patrimoine

Les actualités sont mises à jour au fil de l'eau sur
la rubrique « AGENDA »

du site internet communal

www.sauveterre-de-guyenne.eu